

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 551 accordant une subvention de 25.000 francs à l'orphelinat de la Mission cathohque (tilles).

n° 551

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 mai 1947

Numéro JO
n° 4 du 31/05/1947

Date du numéro
31 mai 1947

VISAS

le gouverneur de la cote française des somalis et dependance

vu l'ordonnace organique du 18 septemebre 1844 applicable à la colonie par decret du 18 juin 1884

vu le decret du 30decembre 1912 sur le regime finnacier des colonie ; sous reserve de l'approbation ministerielle ;

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de vingt-cinq mille francs (25.009 fr.) est accordée à l'orphelinat de la Mission des Sœurs franciscaines de Calais (filles). La présente dépense est imputable au chapitre 14, article 5, du budget local (exercice 1947)

le gouverneurp.h.siriex